



Secteur associatif sanitaire et social

Bilan des créations d'associations et de l'emploi associatif en 2012

En bref

Disposer de chiffres réguliers et fiables est devenu aujourd'hui indispensable pour bien comprendre l'évolution de l'emploi et du poids économique des associations sanitaires et sociales.

Ce travail fait suite aux fiches pratiques du Cnar Action Sociale, médico-sociale et santé, porté par l'Uniopss, publiées depuis novembre 2009. Il comporte les dernières informations disponibles concernant la dynamique de création d'associations dans le secteur sanitaire et social, d'une part, et le bilan complet et définitif de l'emploi en 2012, d'autre part.

Plan

I- Les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social

II- Le bilan de l'emploi associatif en 2012

En collaboration avec



Liza Margueritte, Marie Duros, Cécile Bazin (directrice) et Jacques Malet (président) de Recherches & Solidarités

Le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé est porté par l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux). Il s'intègre au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale. Dans le cadre de cette mission, le Cnar propose notamment des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les différents acteurs de l'accompagnement dans leur démarche de pérennisation des activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ



I- Les créations d'associations dans le secteur sanitaire et social

Ces dernières années, elles représentent environ 12% des associations nouvelles, tous secteurs confondus : environ 8% pour le domaine social et 4% pour celui de la santé. L'observation porte désormais sur six années *associative* (septembre – Août) d'application d'une nomenclature plus fine (2007-2008 – 2012-2013). Elle peut être présentée en moyenne annuelle pour en faciliter la lecture.

Avertissement : Chaque association est répertoriée sous un ou deux thèmes, déterminé(s) à la lecture de son objet. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes « santé » et « social ». D'où le libellé « *nombre d'inscriptions* » et non « *nombre d'associations créées* ».

Tableau 1 - Créations d'associations dans le secteur sanitaire et social de 2007 à 2013

	Nombre d'inscriptions en moyenne annuelle entre 2007 et 2013	en %
Santé	2 850	85%
Services et établissements médico-sociaux	500	15%
Total Santé et médico-social	3 350	100%
Interventions sociales	1 700	27%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 700	58%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1 000	16%
Total Social	6 400	100%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. France entière hors Alsace - Moselle (droit local). Lecture : Parmi les associations nouvelles enregistrées depuis 2007, 2 850 sont inscrites en moyenne chaque année sous le thème « Santé » et 500 sous le thème « Services et établissements médico-sociaux ». Au total, les inscriptions dans le domaine « santé et médico social » sont au nombre de 3350, en moyenne annuelle.

Le nombre de créations dans le domaine de la santé et des services médico-sociaux est plus faible que dans celui du social, dans la mesure où le premier comporte nombre d'établissements et d'associations pérennes. Le secteur social est plus diversifié, quant à ses activités et quant à la dimension des projets qu'il réunit. Les initiatives et les besoins se multiplient et donnent naissance plus fréquemment à de nouvelles associations.

Ce suivi de la dynamique de création est également réalisé au plan territorial. Les informations utiles, présentées pour chacune des 26 régions, sont librement accessibles sur le site de Recherches & Solidarités : www.recherches-solidarites.org. Elles sont prolongées par des analyses plus fines dans les départements pour lesquels R&S a noué un partenariat conduisant à la réalisation de *Panoramas de la vie associative*¹.

¹ En savoir plus : <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/etudes-en-departement/>

II- Le bilan de l'emploi associatif en 2012

A) Méthodologie

Le périmètre associatif du secteur sanitaire et social se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories juridiques correspondant aux associations, et le critère d'activité à partir des codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social.

Sur ce plan, la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008 distingue :

- les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale, les centres de collectes...)
- les activités d'hébergement médico social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents
- les activités sociales sans hébergement selon quatre cibles bien définies : les adultes handicapés et les personnes âgées, les jeunes enfants, les adolescents, les enfants handicapés. Auxquelles s'ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

On peut s'étonner de retrouver, sous cette rubrique, un code APE « fourre-tout » dénommé « *action sociale sans hébergement non classée ailleurs* ». Moins important qu'avec l'ancienne nomenclature, on verra plus loin qu'il concerne encore un nombre d'associations et de salariés loin d'être négligeable.

Le tableau ci-dessous comporte les catégories juridiques et les différents secteurs d'activités retenus.

Tableau 2 - Périmètre de l'étude : secteurs d'activités et catégories juridiques

Secteurs d'activités des associations	Codes APE correspondants
Santé	Division 86
Hébergement médico-social	Division 87
dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées	8710 A
dont Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	8710 B
dont Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	8710 C
dont Hébergement social pour handicapés et malades mentaux	8720 A
dont Hébergement social pour toxicomanes	8720 B
dont Hébergement social pour personnes âgées	8730 A
dont Hébergement social pour handicaps physiques	8730 B
dont Hébergement social pour enfants en difficulté	8790 A
dont Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
dont Aide à domicile	8810 A
dont Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou personnes âgées	8810 B
dont Aide par le travail	8810 C
dont Accueil de jeunes enfants	8891 A
dont Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
dont Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
dont Action sociale sans hébergement n.c.a.*	8899 B
Périmètre des associations	catégories juridiques : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260

* non classé ailleurs
 Source : INSEE

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS-URSSAF) et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle) et la masse salariale brute correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2012, et selon une méthodologie rigoureusement identique pour le régime général et le régime agricole.

En effet, qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Et ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Sont en revanche comptabilisés les différents contrats aidés, ainsi que les bénéficiaires de l'aide par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres salariés.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

B) L'emploi associatif en 2012

> Plus de 33 000 employeurs

Tableau 3 - Etablissements employeurs dans le secteur sanitaire et social en 2012

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	3 390	10	3 400	10,2%
Hébergement médicalisé				
Pour personnes âgées	1 520	4	1 524	4,6%
Pour enfants handicapés	1 273	-	1 273	3,8%
Pour adultes handicapés et autres	584	-	584	1,8%
Sous-total Hébergement médicalisé	3 377	8	3 381	10,1%
Hébergement social				
Pour handicapés et malades mentaux	1 919	8	1 927	5,8%
Pour toxicomanes	135	-	135	0,4%
Pour personnes âgées	645	37	682	2,0%
Pour handicapés physiques	237	6	243	0,7%
Pour enfants en difficulté	1 356	2	1 358	4,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 582	5	1 587	4,8%
Sous-total Hébergement social	5 873	58	5 931	17,8%
Action sociale sans hébergement				
Aide à domicile	3 947	286	4 233	12,7%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	645	5	650	2,0%
Aide par le travail	1 986	78	2 064	6,2%
Accueil de jeunes enfants	3 377	10	3 387	10,2%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	938	NC	NC	2,8%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	463	NC	NC	1,4%
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	8 814	111	8 925	26,7%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	16 222	204	16 426	49,2%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	20 169	490	20 659	61,9%
Ensemble sanitaire et social	32 809	566	33 371	100,0%

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. NC : non communicables en respect du secret statistique.

La santé représente 10,2% des employeurs, l'hébergement médicalisé, 10,1% et l'hébergement social, 17,8%. L'action sociale se détache nettement avec près de 62% des établissements employeurs dont environ plus de 4 200 dans l'aide à domicile, plus de 2 000 dans l'aide par le travail et près de 3 400 dans le secteur de la petite enfance.

**Bilan des créations d'associations
et de l'emploi en 2012**

On notera, pour le regretter, que la catégorie « *fourre-tout* » regroupe encore près de 9 000 employeurs, soit 26,7% des établissements du secteur sanitaire et social. On verra plus loin qu'ils ne représentent que 14,4% de l'emploi, soit proportionnellement un peu moins, car ce sont généralement des employeurs dont le nombre de salariés est inférieur à la moyenne générale.

La part des établissements employeurs du régime agricole est assez faible, mais non négligeable (1,7%). Elle se situe essentiellement dans l'aide à domicile (6,8% des employeurs du secteur), l'aide par le travail (3,8% des employeurs), l'hébergement pour personnes âgées (5,4%) et dans les activités liées aux personnes handicapées physiques (2,5%).

> Plus d'un million de salariés en 2012

Le tableau suivant présente la ventilation détaillée des emplois, notamment par distinction entre le régime général et le régime agricole.

Tableau 4 - Emplois associatifs du secteur sanitaire et social en 2012

	Régime général	Régime agricole	Total	Répartition (en %)
Santé	129 245	810	130 056	12,9%
Hébergement médicalisé				
Pour personnes âgées	71 302	96	71 397	7,1%
Pour enfants handicapés	66 134	0	66 134	6,6%
Pour adultes handicapés et autres	33 759	18	33 776	3,4%
Sous-total Hébergement médicalisé	171194	113	171308	17,0%
Hébergement social				
Pour handicapés et malades mentaux	64 173	80	64 253	6,4%
Pour toxicomanes	2 062	0	2 062	0,2%
Pour personnes âgées	18 126	299	18 425	1,8%
Pour handicapés physiques	9 928	225	10 152	1,0%
Pour enfants en difficulté	40 910	14	40 924	4,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	30 947	122	31 069	3,1%
Sous-total Hébergement social	166 146	739	166 885	16,6%
Action sociale sans hébergement				
Aide à domicile	167 307	10 861	178 168	17,7%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	8 513	66	8 580	0,9%
Aide par le travail	137 276	1 398	138 674	13,8%
Accueil de jeunes enfants	33 491	114	33 605	3,3%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23 233	NC	NC	2,3%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	10 060	NC	NC	1,0%
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	141 637	3 129	144 766	14,4%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	354 211	4 717	358 928	35,7%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	521 518	15 578	537 095	53,4%
Ensemble sanitaire et social	988 103	17 241	1 005 344	100,0%

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. NC : données non communicables en respect du secret statistique.

Le secteur sanitaire et social comporte plus d'un million d'emplois en 2012 :

- Plus de 130 000 dans le secteur de la santé,
- Plus de 338 000 dans l'hébergement médico-social, répartis à parts pratiquement égales entre l'hébergement médicalisé et l'hébergement social,
- Plus de 178 000 dans l'aide à domicile et près de 359 000 dans les autres secteurs de l'action sociale sans hébergement.

Le régime agricole représente plus de 17 200 salariés, dont près de 11 000 se situent dans le secteur de l'aide à domicile.

> La taille moyenne des établissements du secteur sanitaire et social

En comparant la ventilation des établissements par secteur, et la même ventilation des salariés, le lecteur aura pu apprécier, au travers de différences importantes, que la taille des établissements varie en effet fortement.

Tableau 5 - Taille moyenne des établissements du secteur sanitaire et social en 2012

	Nombre moyen de salariés par établissement employeur
Santé	38,3
Hébergement médicalisé	
Pour personnes âgées	46,8
Pour enfants handicapés	52,0
Pour adultes handicapés et autres	57,7
Sous-total Hébergement médicalisé	50,7
Hébergement social	
Pour handicapés et malades mentaux	33,3
Pour toxicomanes	15,3
Pour personnes âgées	27,0
Pour handicapés physiques	41,7
Pour enfants en difficulté	30,1
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,6
Sous-total Hébergement social	28,1
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	42,1
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	13,2
Aide par le travail	67,2
Accueil de jeunes enfants	9,9
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24,8
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	21,7
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	16,2
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	21,8
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	26,0
Ensemble sanitaire et social	30,0

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les établissements de santé comptent en moyenne plus de 38 salariés. Dans les structures d'hébergement, la différence est importante entre les établissements médicalisés (51 salariés en moyenne) et ceux qui ont un caractère social (28 salariés en moyenne).

Parmi ces derniers, la taille varie nettement selon les publics accueillis : de 15 salariés en moyenne dans les établissements d'hébergement des toxicomanes, à près de 42 dans celles qui reçoivent des personnes handicapées physiques.

Les différences sont aussi notables dans les établissements du domaine social sans hébergement : de 10 salariés en moyenne dans les crèches et halte-garderies, à plus de 67 dans les établissements d'aide par le travail.

S'agissant de l'aide à domicile, la moyenne de 42 salariés varie fortement selon les régions, et on notera que cette taille est significativement plus importante que dans les établissements lucratifs du même secteur².

² cf. [fiche pratique du Cnar n°69155 : La place des associations et les enjeux économiques dans le secteur de l'aide à domicile, novembre 2012](#)

> Plus de 20 milliards d'euros de masse salariale

Cette somme correspond à plus de 55% du total de la masse salariale distribuée en 2012 dans l'ensemble du secteur associatif.

Tableau 6 - Masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2012
(en milliers d'euros)

	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	3 867 285	19 420	3 886 706
Hébergement médicalisé			
Pour personnes âgées	1 564 736	1 878	1 566 614
Pour enfants handicapés	1 496 674	0	1 496 674
Pour adultes handicapés et autres	757 694	427	758 120
Sous-total Hébergement médicalisé	3 819 104	2 305	3 821 409
Hébergement social			
Pour handicapés et malades mentaux	1 376 629	1 556	1 378 185
Pour toxicomanes	54 068	0	54 068
Pour personnes âgées	390 500	4 458	394 957
Pour handicapés physiques	192 072	4 897	196 968
Pour enfants en difficulté	1 022 019	304	1 022 323
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	658 861	1 321	660 181
Sous-total Hébergement social	3 694 149	12 535	3 706 684
Action sociale sans hébergement			
Aide à domicile	2 273 895	111 762	2 385 657
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	174 571	1 199	175 770
Aide par le travail	1 945 665	25 736	1 971 402
Accueil de jeunes enfants	594 486	1 662	596 148
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	521 671	166	521 838
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	249 366	44	249 409
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	2 729 328	36 094	2 765 422
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	6 215 087	64 901	6 279 988
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	8 488 983	176 663	8 665 645
Ensemble sanitaire et social	19 869 521	210 923	20 080 443

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les secteurs de la santé, de l'hébergement médicalisé et de l'hébergement social représentent chacun entre 18% et 20% de la masse salariale des associations sanitaires et sociales. L'action sociale sans hébergement, un peu plus de 43%.

Au-delà des montants correspondant aux salaires bruts distribués en 2012 et présentés ci-dessus pour chaque secteur, il est intéressant de rapprocher la part que chacun représente en termes de salariés d'une part, et en termes de masse salariale, d'autre part.

Les écarts constatés sont à lire au regard de la place du temps partiel et des niveaux de qualifications, selon les secteurs.

Tableau 7 - Répartition des salariés et de la masse salariale distribuée dans les associations du secteur sanitaire et social en 2012 (en %)

	Répartition des salariés (en %)	Répartition de la masse salariale
Santé	12,9%	19,4%
Hébergement médicalisé		
Pour personnes âgées	7,1%	7,8%
Pour enfants handicapés	6,6%	7,5%
Pour adultes handicapés et autres	3,4%	3,8%
Sous-total Hébergement médicalisé	17,0%	19,0%
Hébergement social		
Pour handicapés et malades mentaux	6,4%	6,9%
Pour toxicomanes	0,2%	0,3%
Pour personnes âgées	1,8%	2,0%
Pour handicapés physiques	1,0%	1,0%
Pour enfants en difficulté	4,1%	5,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	3,1%	3,3%
Sous-total Hébergement social	16,6%	18,5%
Action sociale sans hébergement		
Aide à domicile	17,7%	11,9%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	0,9%	0,9%
Aide par le travail	13,8%	9,8%
Accueil de jeunes enfants	3,3%	3,0%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	2,3%	2,6%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	1,0%	1,2%
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	14,4%	13,8%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	35,7%	31,3%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	53,4%	43,2%
Ensemble sanitaire et social	100,0%	100,0%

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On remarquera que le domaine de la santé, qui réunit 12,9% des salariés du secteur sanitaire et social (cf tableau 4), représente 19,4% des salaires distribués en 2012. Dans l'hébergement médicalisé et l'hébergement social, les parts sont respectivement de l'ordre de 17% en termes d'emplois et de 19% en termes de salaires.

En revanche, dans le secteur social sans hébergement, les temps partiels sont un peu plus fréquents et les qualifications élevées un peu moins répandues que dans le secteur de la santé,

par exemple. La différence s'inverse dans l'aide sociale sans hébergement : le secteur, hors aide à domicile représente 35,7% des effectifs et 31,3% des salaires. Elle est encore bien plus nette lorsque l'on prend en compte l'aide à domicile : 53,4 % des effectifs pour seulement 43,2% de la masse salariale.

L'aide à domicile et l'aide par le travail sont deux secteurs où les temps partiels, voire très partiels, sont très fréquents. Cela se traduit par un salaire moyen par tête (SPMT) inférieur aux autres secteurs, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 8 - Salaire annuel moyen dans les associations du secteur sanitaire et social en 2012

	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Santé	29 885
Hébergement médicalisé	
Pour personnes âgées	21 942
Pour enfants handicapés	22 631
Pour adultes handicapés et autres	22 445
Sous-total Hébergement médicalisé	22 307
Hébergement social	
Pour handicapés et malades mentaux	21 449
Pour toxicomanes	26 218
Pour personnes âgées	21 436
Pour handicapés physiques	19 402
Pour enfants en difficulté	24 981
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	21 249
Sous-total Hébergement social	22 260
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	13 390
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	20 487
Aide par le travail	14 216
Accueil de jeunes enfants	17 740
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	22 451
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	24 783
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	19 103
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	17 496
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	16 134
Ensemble sanitaire et social	19 974

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On retrouve dans ce tableau le secteur de la santé avec un salaire moyen significativement plus élevé (29 885 € par an) que la moyenne du secteur sanitaire et social (19 974 €). A l'opposé, l'aide à domicile et l'aide par le travail sont donc largement en retrait, avec un salaire moyen situé approximativement à 14 000 €.

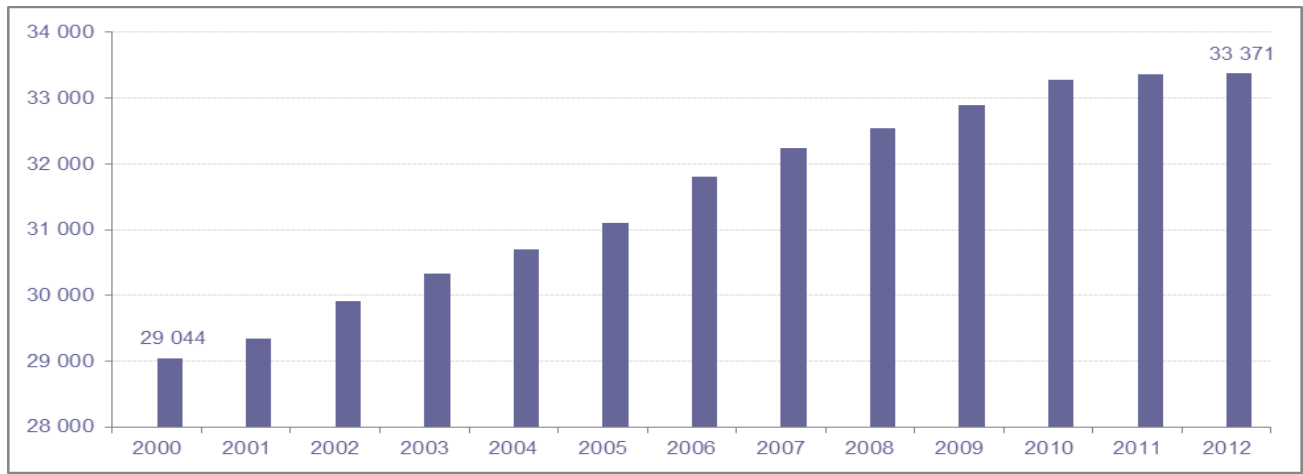
Avec plus d'1 million de salariés en 2012, le secteur sanitaire et social représente plus de 55% de l'emploi associatif total. C'est plus de 5% du total des salariés du secteur privé.

Fortement ancrés aux territoires, ces emplois jouent un rôle majeur en termes de lien social et d'insertion. Ils participent aussi activement au développement économique de leur région.

C) L'évolution 2000-2012

> Un gain de 4.300 employeurs

Graphique 1 - Evolution du nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social



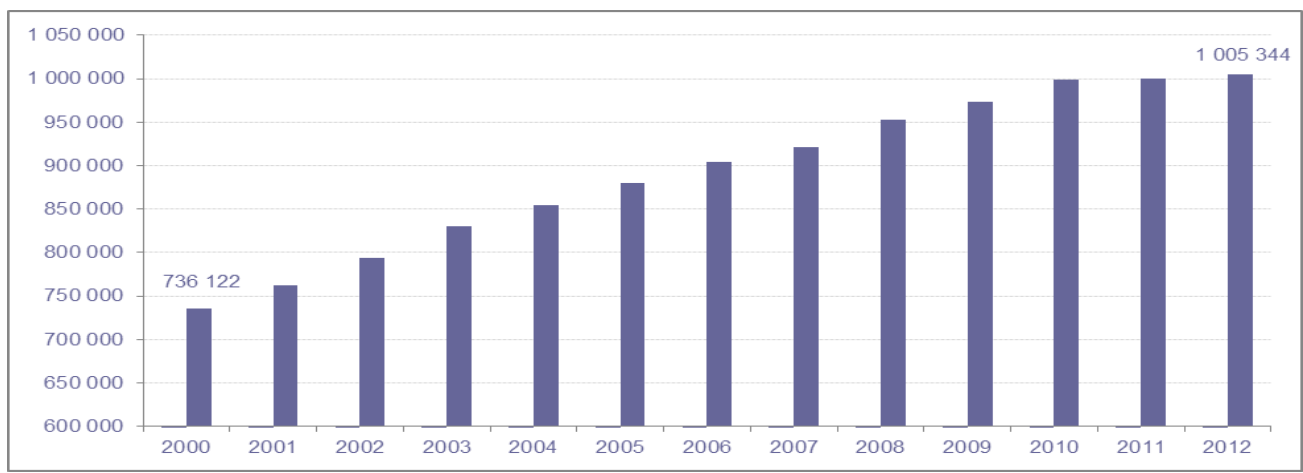
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

De 2000 à 2010, la croissance du nombre d'associations sanitaires et sociales employeurs a été continue et assez régulière. Malgré les difficultés économiques, la progression s'est maintenue aux environs de 1% par an de 2008 à 2010.

Elle s'est nettement ralentie en 2011, avec un solde net d'à peine 100 associations de plus, recensées comme employeurs (+0,3%). Ce solde est nul en 2012 avec un nombre d'associations employeurs qui se maintient aux environs de 33 370.

> Une progression de 270 000 emplois depuis 2000

Graphique 2 - Evolution du nombre de salariés dans les associations du secteur sanitaire et social



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Jusqu'en 2005, le nombre de salariés a augmenté assez rapidement, entre 2,9% et 4,5% par an. Le rythme s'est ralenti en 2006 et surtout en 2007, avant de retrouver une croissance plus importante en 2008 (+ 3,6%). Elle s'est maintenue en 2009 et 2010, avant de s'interrompre brutalement, en 2011. L'année 2012 marque un léger sursaut (+ 0,5%) alors que l'ensemble du secteur associatif parvient à se maintenir (+ 0,1%) dans un contexte morose dans le secteur privé (- 0,1%).

> L'évolution du nombre de salariés de chaque secteur entre 2010 et 2012

Tableau 9 - Evolution des salariés dans les associations du secteur sanitaire et social entre 2010 et 2012

	2010-2011	2011-2012
Santé	0,2%	- 1,6%
Hébergement médicalisé		
Pour personnes âgées	1,7%	3,4%
Pour enfants handicapés	-1,5%	- 1,5%
Pour adultes handicapés et autres	3,2%	5,7%
Sous-total Hébergement médicalisé	0,7%	1,9%
Hébergement social		
Pour handicapés et malades mentaux	2,8%	2,4%
Pour toxicomanes	2,1%	3,9%
Pour personnes âgées	4,2%	0,7%
Pour handicapés physiques	- 0,6%	- 1,6%
Pour enfants en difficulté	- 0,1%	- 0,1%
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	0,5%	0,9%
Sous-total Hébergement social	1,6%	1,1%
Action sociale sans hébergement		
Aide à domicile	-2,3%	- 1,3%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées (1)	7,1%	3,7%
Aide par le travail	1,1%	1,7%
Accueil de jeunes enfants	1,0%	2,2%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	- 0,4%	3,0%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	3,1%	1,6%
Action sociale sans hébergement n.c.a.*	- 0,9%	0,2%
Sous-total Action sociale sans hébergement hors aide à domicile	0,4%	1,3%
Sous-total Action sociale sans hébergement (y compris aide à domicile)	- 0,6%	0,4%
Ensemble sanitaire et social	+ 0,1%	+ 0,5%
Ensemble sanitaire et social hors aide à domicile	+ 0,6%	+ 0,9%

* non classé ailleurs

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. (1) Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

⇒ Les activités liées au grand âge poursuivent une progression nettement supérieure à la moyenne générale du secteur pour ce qui est de l'hébergement médicalisé (+ 3,4%), de l'accompagnement sans hébergement (+ 3,7%); et de moindre ampleur concernant l'hébergement social (+ 0,7% en 2011).

⇒ Les associations du secteur du handicap connaissent des évolutions bien différentes selon les publics et le type de structures : l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés et l'hébergement social pour handicapés mentaux marquent, comme en 2010, une progression supérieure à la moyenne générale du secteur (+ 5,7% et + 2,3%, contre 0,5%).

Pour la deuxième année consécutive, l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (- 1,5%) et l'hébergement social pour handicapés physiques (- 1,6%) perdent des emplois.

⇒ Quelques domaines connaissent une progression notable, par rapport à la moyenne du secteur : l'hébergement pour toxicomanes (+ 3,9%), l'aide par le travail (+ 1,7%), l'accueil de jeunes enfants (+ 2,2%), l'accueil ou accompagnement d'enfants handicapés (+ 3,0%) ou encore l'accueil d'enfants ou d'adolescents (+ 1,6%).

⇒ L'aide à domicile perd un peu moins d'emplois qu'en 2011 : une baisse de 1,3% par rapport à une chute de 2,3% en 2011.

On notera que l'impact est important sur le taux de croissance de l'ensemble du secteur social sans hébergement : hors aide à domicile, celui-ci progresse de 1,3%, et il n'évolue que de 0,4% lorsqu'on intègre l'aide à domicile.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.